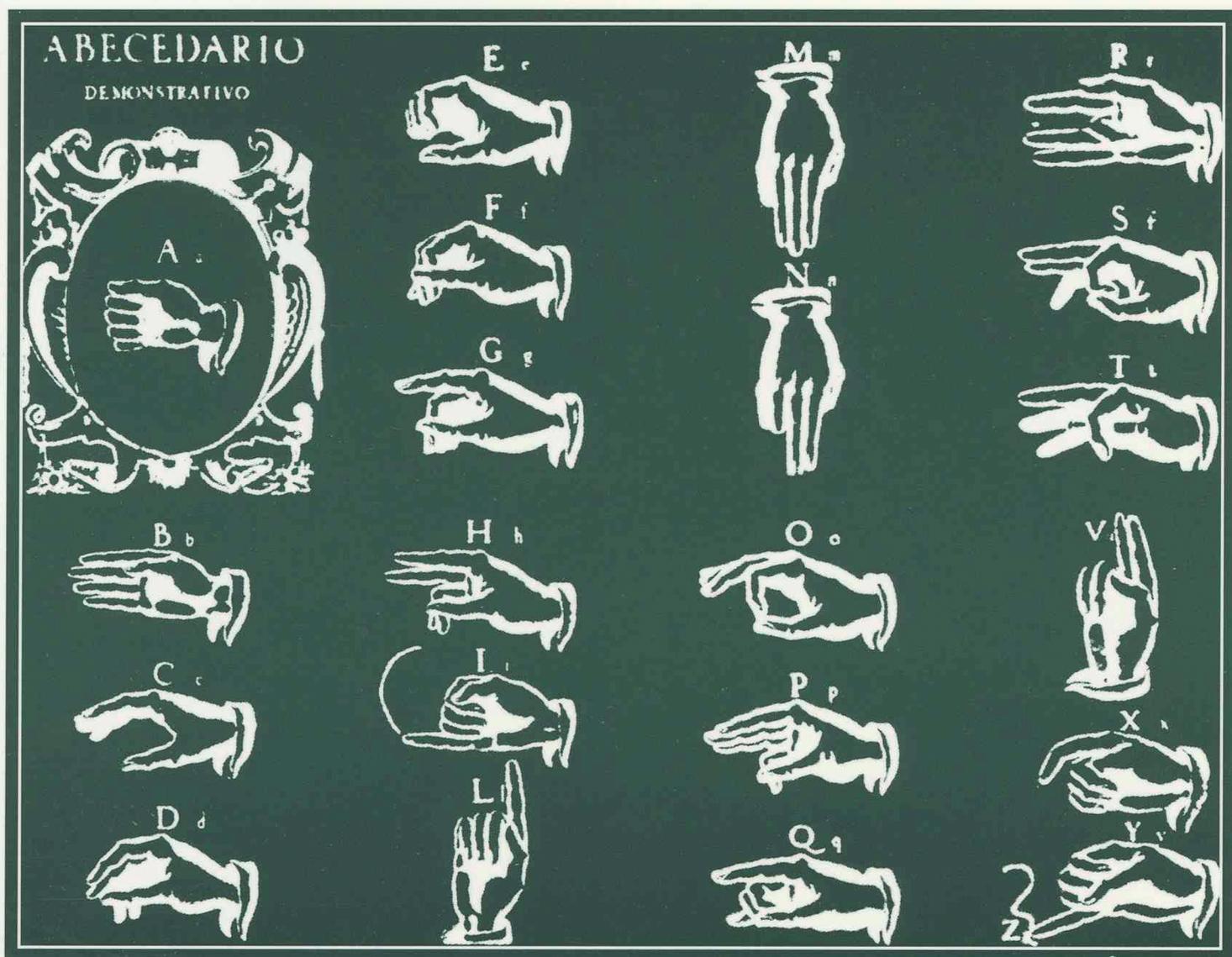


SIGNES ET INSTITUTION DES SOURDS

XVIII^e - XIX^e SIÈCLE

JEAN-RENÉ PRESNEAU



collection milieux
CHAMP VALLON

Extrait de la publication

collection milieux

dirigée par
Jean-Claude BEAUNE

Illustration de couverture :
Abecedario demostrativo
J. Pablo-Bonet, *Reduction de las letras y arte para enseñar a ablar los mudos*, Madrid, 1620.

© 1998, Éditions Champ Vallon 01420 Seyssel
ISBN 2-87673-263-7
ISSN 0291-71576

SIGNES ET INSTITUTION DES SOURDS

XVIII^e-XIX^e SIÈCLE

JEAN-RENÉ PRESNEAU

collection milieux
CHAMP VALLON

INTRODUCTION

Les savants du XVIII^e siècle avaient plus que ceux des autres époques le souci de l'instruction des « sourds et muets », ainsi que la volonté de les sortir des « ténèbres ».

Quelles images se faisaient-ils de ceux qui, infortunés de l'ouïe, parlaient par signes gestuels ?

Quelles pédagogies esquissèrent-ils pour les faire entrer dans la civilisation ?

Quel usage fut fait des signes gestuels et des alphabets manuels dans l'institution des silencieux ?

Faire lire (à voix haute, cela s'entend) et écrire les muets fut une exigence constante des entendants-parlants. Mais ce ne fut qu'au XVI^e siècle, dans une Espagne conquérante et néanmoins barbare malgré ses Las Casas, qu'un moine bénédictin, de San Salvador de Oña, pour des raisons juridiques principalement, parvint à faire parler des enfants muets, parce que sourds de naissance. Au début du siècle suivant, Ramirez de Carrión, secrétaire d'un marquis espagnol, enseigna la prononciation de la langue castillane à quelques enfants de Grands d'Espagne à l'aide de l'alphabet manuel des franciscains.

En Angleterre, des grammairiens, pour éprouver leurs théories sur le langage, se préoccupèrent de savoir comment appliquer celles-ci à l'apprentissage de l'anglais aux enfants et particulière-

ment à ceux qui n'entendaient pas et ne parlaient pas ; l'un d'entre eux, le mathématicien John Wallis, se risquant à enseigner sa langue à deux sourds dont l'un était d'origine polonaise.

Un peu plus tard, un médecin suisse installé en Hollande, Johannes Amman, contesta Wallis sur certains points de phonologie : il avait entrepris d'enseigner leur langue nationale à quelques sourds, et cela sans l'usage des gestes qu'il prohibait formellement. Il voulait, lui aussi, s'assurer de la justesse de ses observations, non plus sur la nature des langues, mais sur le fonctionnement du larynx qu'il décrivait comme un instrument à cordes. Il s'agissait plus pour ces érudits d'expériences sur les sourds que d'un réel désir de leur venir en aide.

Jacob-Rodrigues Pereire, au milieu du siècle des Lumières, puis les abbés de l'Épée et Deschamps enseignèrent la lecture et l'écriture, avec pragmatisme. Chacun à sa façon s'interrogea sur les signes gestuels. Pereire, plus préoccupé par la lecture, privilégia les signes manuels ou « dactylogiques » ; l'Épée, quant à lui, pour des raisons pratiques et personnelles, préféra emprunter aux sourds leurs signes, tout en les dénaturant cependant, pour leur inculquer le catéchisme et l'art de tenir une maison ; Deschamps, pour sa part, refusa dans son cours d'éducation primaire tout usage des signes, reconnaissant néanmoins leur utilité pour faire comprendre à ses élèves certaines difficultés de la langue française parlée et écrite.

La Révolution française ne put trancher entre les méthodes, tout en laissant faire les héritiers de l'Épée (Sicard, Salvan...), se souciant plus d'ordre public (les sourds étaient-ils justiciables ?) que d'un véritable enseignement.

Les signes gestuels continuèrent leur vie institutionnelle jusqu'en 1850 environ, date à laquelle, comme on le lira, les pouvoirs publics, se fiant désormais à d'autres conceptions de la surdité (de plus en plus médicalisée) que celles d'inspiration empiriste en vigueur jusqu'alors, imposeront la méthode orale d'instruction des enfants non entendants.

L'oralisme, les oralismes plutôt, se construiront sur les impératifs suivants : refus des signes des sourds, respect de la loi, respect de la discipline (comment faire régner l'ordre dans les établissements, si les ordres ne sont pas compris ?), et surveillance constante pour que la langue orale enseignée ne fût pas pervertie par celle des signes gestuels. L'imposition de l'oralisme fut effective à partir de 1880, les

INTRODUCTION

lois Jules Ferry servant de modèle obligé. Pourtant, les sourds élevés avec l'ancienne méthode mixte construite sur l'écriture et le langage gestuel n'abdiquèrent pas de gaieté de cœur : on verra même qu'il fallut les forcer quelque peu.

1

LES SOURDS ET LES SIGNES AU SIÈCLE DES LUMIÈRES

I SOURA

Le mot « sourd » éveille chez celui qui l'entend ou qui le lit un certain nombre d'idées ou de sentiments.

C'est ainsi qu'au XVIII^e siècle ce qui était sourd ou le devenait, subitement, comme à l'improviste, appartenant au monde du roman ou du récit, relevait d'un registre particulier : celui de la trahison, de l'abandon, et de leurs conséquences. Dans le *Diable Amoureux* de Cazotte, le héros Alvare, lorsqu'il eut la révélation que la femme qu'il aimait était Belzébuth, fut saisi d'une frayeur mortelle : « je la croirais anéantie si la voix sourde du remords ne criait au fond de mon cœur »¹.

Deux clichés, dans la littérature, revenaient assez souvent : le « bruit sourd » et les « gémissements sourds ». Un « bruit sourd » signalait une menace, invisible, mais proche ; une rumeur ; des mots qui circulaient clandestinement, médisants. Les gémissements, forcément sourds, étaient ceux des mourants, ou des femmes abandonnées, ou bien « les longs et sourds gémissements du désespoir »².

1. J. Cazotte, *Le Diable amoureux*, 1772, chap. XVIII.

2. J.-P. Marat, *Éloge de Montesquieu*, 1785.

Être « sourd à » annonçait la trahison imminente de subalternes qui auraient dû, soit protéger le héros, soit l'avertir d'un danger à venir : « Mes alarmes augmentèrent extrêmement, lorsque je vis mes gardes sourds à mes interrogations. »¹ « Sourd à » quelque chose, ou à quelqu'un, surtout au théâtre, connotait également l'indifférence hautaine, inaccessible, comme celle des dieux ou du ciel. Chez Rousseau, on trouve une précision à propos d'un autre sens possible du mot « sourd » : « ... mais c'était plutôt un sentiment sourd, une notion confuse, qu'un jugement clair et développé »². Dans le même ordre d'idée, Condillac expliquait qu'un nombre « sourd » était un nombre irrationnel. « Quand nous n'avons pas pour une quantité une expression exacte, nous la nommons sourde parce qu'alors elle échappe comme un bruit sourd qu'on distingue mal. »³ Enfin, la colère, le dépit, voire le mépris, habitaient ceux qui parlaient, ou voulaient parler, à ceux qui, soit n'en voulaient rien savoir, soit ne comprenaient rien, n'entendaient rien ; J. Bertaut le clamait bien haut : « je ne suis point muet, mais je parle à des sourds ; et c'est un mauvais sourd que le sourd volontaire. »⁴

On pense, ou imagine, avec sa langue ; ce que les mots taisent ou ce qu'ils disent colore les êtres auxquels ils s'appliquent : les sourds étaient bien tels. Marivaux l'avait relevé : « bruit sourd : bou bou »⁵. Dans toutes les situations évoquées sous la plume des écrivains à l'aide du mot « sourd » se retrouve la voyelle OU. Le *ou* du tonnerre qui gronde, le *ou* qui transparait lorsque la voix tressaille, le *ou* du mourant, etc. Or, et cela est primordial, le *ou* était, selon les physiiciens du temps, le seul son que les sourds semblaient ouïr.

Les gens de lettres décrivaient les sourds avec les œillières des présumés sociaux de leur époque et les tics langagiers qu'on vient de rappeler ; pour eux les sourds vivaient dans un état de demi-enfance, sans connaissance de la mort, et surtout sans reconnaissance, indifférents aux honneurs, et ignorant le sentiment de la pitié. De vrais sauvages...

Les sourds étaient forcément « sourds », c'est-à-dire de mauvaise foi, trompeurs, simulateurs, insensibles, indifférents à la souffrance

1. Abbé Prévost, *Le Philosophe anglais*, 1731, livre 3.
2. J.-J. Rousseau, *Rousseau, juge de Jean-Jacques*, 1776, deuxième dialogue.
3. Abbé de Condillac, *Langue des calculs*, 1798, II, 13.
4. J. Bertaut, *Recueil de quelques vers amoureux*, 1606, p. 64.
5. P. de Marivaux, *Télémaque travesti*, 1736, livre 13.

d'autrui. Ils étaient donc victimes de préjugés qui avaient la vie dure : le plus persistant d'entre eux étant qu'ils étaient tristes : « Un sourd est toujours plus triste qu'un aveugle. Si vous appelez tristesse, un air absent et étranger à la conversation, vous avez raison ; il n'y prend aucune part : mais en est-il plus affligé qu'un aveugle devant qui on dispute de la beauté d'une étoffe ? Je ne le crois pas à moins qu'il ne s'imagine qu'on parle de lui. »¹

II

IMAGES DES SOURDS

Les savants distinguaient, parmi ceux qui peinaient à entendre, qui tendaient l'oreille, qui fronçaient les sourcils en faisant répéter, qui mettaient leur main derrière le pavillon de l'oreille, qui utilisaient un cornet acoustique, voire même se mettaient à communiquer par gestes, trois types de sourds : les « sourdauds », les devenus-sourds (souvent confondus dans la littérature courante avec les premiers) et les sourds de naissance, de nature, ou bien encore « de nativité », voire « congéniaux ».

Sourdauds

On écrivait que telle personne était « sourdaude », lorsqu'elle semblait percevoir certains mots et d'autres non. Ronsard se plaignait de sa surdité, comme Du Bellay, mais, dès lors qu'il s'agissait de courtiser sa bien-aimée, il trouvait quelques attraits à son défaut d'ouïe : « Il est un peu sourdaut », versifiait-il, en parlant de lui à la troisième personne, « que lui, pour vous ouïr, s'approche à votre oreille, et qu'il baise à tous coups votre bouche vermeille au milieu des propos, d'autant qu'il en est près »². Bien entendu, les « sourdauds » ou « surdastres » faisaient rire, on se moquait d'eux : Guillaume Bouchet, sieur de Brocourt, au début du XVII^e siècle, fit raconter par un aveugle lors d'une « sérée » (une soirée) l'histoire de la vieille qui pétait : dans une église, une vieille « surdastre » s'approchait du tabernacle avec une offrande, c'est-à-dire un pain ;

1. Abbé Nollet, *Leçons de physique*, 1746, tome 3.

2. P. Ronsard, *Les Amours*, livre II.

elle se mit à péter ; ce qui fit rire autour d'elle. Elle crut que c'était parce que son offrande n'était pas assez importante ; « si j'eusse eu davantage de farine, j'en eusse bien fait un plus beau », et les paroissiens de rire encore plus « de la rencontre ». La « rencontre » était dans l'expression, courante à l'époque : « avoir de la farine dans les oreilles », c'est-à-dire : ne pas entendre¹.

Les « durs d'oreille », comme on l'écrivait aussi, ne faisaient pas rire tout le monde : le rejet de La Condamine par les savants des années 1760 était quasiment unanime : Voltaire, s'exclama : « On dit que ce sourdaud veut être de l'Académie ; c'est apparemment pour ne pas nous entendre » (lettre à Madame du Deffand, 6 août 1760). Ce mépris à l'égard de celui qui ramena d'Amérique du Sud la résine de l'hévéa offusqua Diderot qui s'en ouvrit à son amie Sophie Volland dans une des nombreuses lettres à elle adressées : « Vous savez que ce pauvre La Condamine a perdu ses oreilles à Quito, en mesurant un arc de l'équateur et du méridien pour déterminer la figure de la terre. Il court une place vacante à l'Académie française, et on lui objecte sa surdité. Ne trouvez-vous pas cela bien cruel ? Il ne lui manquait qu'à perdre ses yeux dans les sables brûlants des bords de la rivière de l'Amazone, et puis ils auraient dit que cet homme n'était plus bon qu'à noyer. Ces injustices me désespèrent. » (lettre à Sophie Volland, 25 novembre 1760). Il est vrai que La Condamine avait un caractère particulier, que sa surdité, acquise en 1743 aux Amériques, ne fit que renforcer : il fouillait partout, il ne pouvait pas s'empêcher d'ouvrir les tiroirs là où il se trouvait, allant même jusqu'à se mettre dans des situations délicates. C'est pourquoi, aussi, on hésitait à l'accueillir à l'Académie française, au sein de laquelle il finit par siéger ; ce qui n'empêchèrent pas les quolibets de fuser : « La Condamine est aujourd'hui reçu dans la troupe immortelle ; il est bien sourd, tant mieux pour lui, mais pas muet, tant pis pour elle. »²

Les causes qui faisaient qu'on devenait « sourdaud », ou « surdastre », étaient la vieillesse, les humeurs dépravées, « dormir après les repas, ce qui provoque l'engorgement des oreilles et de mauvaises odeurs ; un trop grand exercice fait après le manger et le boire : parce que la viande est distribuée à toutes les parties du corps, avant que d'être digérée qui fait que les vapeurs s'élevant au

1. G. Bouchet, *Sérées*, 1608, édit. de 1874, p. 269.

2. E. Fréron, cité par Littré, article « sourd ».

cerveau et par conséquent à l'ouïe deviennent crasses et épaisses ; et l'ébriété. »¹

Devenus sourds

Les devenus-sourds formaient une autre « espèce » de sourds. On avait remarqué depuis l'Antiquité que certains enfants cessaient de parler après un accident les privant de l'ouïe ; au *XVI^e* siècle, on observait empiriquement que le sourd dit « de nature » était muet indubitablement : « car vous verrez que si un enfant qui aura parlé jusques à quatre ou cinq devient sourd par quelque accident, il deviendra muet, en oubliant ce qu'il savait de son langage, comme autres choses s'oublent par discontinuation, et à plus forte raison celui qui aura été toujours muet sera sourd. »² Les exemples connus, notamment dans les journaux savants, de personnes devenues sourdes sont de plus en plus nombreux au *XVIII^e* siècle : circonstances particulières, blessures intentionnelles, accidents, maladies comme la variole, etc., voire l'arrêt du flux menstruel.

Parmi les circonstances particulières, Furetière citait les cataractes du Nil : « On dit que les peuples voisins des cataractes du Nil deviennent sourds à cause du bruit continuel que font ses eaux en tombant. »³ Souvent, on relatait le cas de surdités survenues à la suite d'une bagarre, d'une rixe : « M. Littre a vu un garçon de vingt ans qui était devenu sur le champ muet et sourd, pour avoir été serré fortement à la gorge par un homme robuste avec qui il s'était battu. Tous les remèdes qu'on avait pu imaginer, avaient été inutiles »⁴, ou d'une maladie : Pierre Desloges était devenu sourd à l'âge de sept ans des suites d'une petite vérole (la variole), qui lui avait laissé une bouche difforme, édentée⁵.

Les femmes pouvaient, elles aussi, devenir sourdes lorsqu'elles ne pouvaient plus enfanter : Perrolle, le médecin de l'abbé de l'Épée, rapporta le cas d'une de ses patientes : « Madame Hautcœur... était âgée d'environ cinquante-cinq ans lorsque je l'examinais vers la fin

1. G. Bouchet, *Sérées*, *op. cit.*, p. 271.

2. *Ibid.*, p. 273.

3. A. Furetière, *Dictionnaire*, 1690, article « sourd ».

4. *Histoire de l'Académie royale des sciences*, 1705.

5. P. Desloges, *Observations d'un sourd et muet*, Paris, B. Motin, 1779, p. 33.

de septembre 1777 ; elle avait perdu l'ouïe depuis dix ans, époque de la cessation du flux menstruel chez elle ; elle fut tellement sourde durant à peu près l'espace de quatre années, que si on avait tiré auprès d'elle un canon (c'est ainsi qu'elle s'exprimait), elle n'aurait pas pu entendre le bruit. »¹

Quels étaient les moyens pour essayer de remédier à la surdit  ainsi acquise ? Deux moyens pr valaient : l'usage du cornet acoustique, lorsque le simple fait de placer la main en coque derri re l'oreille ne suffisait plus, et l'emploi de rem des ou potions, voire des v sicatoires (produits formant une suppuration locale, cens e provoquer une r action sur l'audition) derri re l'oreille. On pouvait aussi se r fugier dans la magie et les invocations divines. En dernier recours, on pouvait s'adresser aux charlatans qui pullulaient, et cela   toutes les  poques.

D'une mani re g n rale, la surdit   tait consid r e comme incurable. Cependant les m decins pensaient, dans le cas de surdit  partielle, y rem dier gr ce au cornet acoustique. Dans les exemples que l'on donne, le petit cornet r pondait   des soucis d' l gance « parce qu'on peut le cacher sous les cheveux ou sous la perruque sans qu'on l'aper oive »². Parmi les m dications possibles, G.L. Geoffroy pr conisait, pour une surdit  acquise   la suite d'une maladie, « l'usage de quelques tisanes ou apoz mes ap ritifs avec des feuilles d'oseille, de pissenlits, de chicor e auxquelles on adjoindra le nitre, quelque sel neutre et un sirop ap ritif »³.

Ce qui retenait le plus l'attention des curieux  tait le fait qu'un individu devenu sourd pouvait surmonter son infortune en d veloppant une facult  peu commune : celle de lire sur les l vres.

Une marchande d'Amiens  tait connue depuis 1701 des lecteurs des journaux : « Le monde est plein de sourds   qui on fait entendre tout ce qu'on veut. Il y avait en 1700, une marchande   Amiens qui comprenait tout ce qu'on lui disait, en regardant seulement le mouvement des l vres de celui qui lui parlait [...] on pouvait se dispenser d'articuler des sons, il suffisait de remuer les l vres. »⁴

1. E. Perrolle, *Dissertation anatomico-acoustique*, Paris, M quignon, 1782, p. 36.

2. James, *Dictionnaire universel de m decine*, trad. Diderot, 1746, p. 702. figures 2, 3, 4. Le cornet au-dessous  tait de la fabrication de Lecat, *Traitt  des sensations*, 1747, p. 292 ; d'apr s celui-ci, cet appareil  tait efficace, car il reproduisait la structure de l'oreille, et ainsi sa forme amplifiait l'intensit  des sons.

3. G.L. Geoffroy, *Manuel de m decine pratique*, 1800, p. 37.

4. *Journal de Tr voux*, 1701.

Les quelques érudits devenus-sourds adoptèrent tous un comportement particulier, notamment en se retirant de la vie mondaine qu'ils menaient jusque-là. Certains profitèrent de leur réclusion forcée pour se mettre à écrire comme Lesage ou l'abbé Pluche. D'autres s'intéressèrent aux sourds comme La Condamine.

Sourds de naissance

Les sourdauds et les devenus-sourds étaient connus et reconnus de ceux qui vivaient avec eux. Il n'en allait pas de même pour les muets, « parce que sourds de naissance ».

Souvent, les sourds dits « de naissance » avaient été, en réalité, atteints par la surdité pendant leur enfance. Ils avaient survécu aux maladies infantiles, mais leur ouïe ne s'était pas rétablie. La seule chose qui faisait dire aux entendants-parlants que les « muets » étaient sourds était le fait de parler par signes. Ceux qui, « muets », ne semblaient ni entendre ni pouvoir communiquer par le moyen des signes gestuels, étaient considérés comme fous, déments... et envoyés dans les hôpitaux.

III

VIE QUOTIDIENNE

Lorsqu'un Savoyard se présentait chez un aristocrate des beaux quartiers pour frotter ses parquets, son apparence ne différait guère de celle d'un jeune sourd qui venait pour une commission ; cependant le style de question de la maîtresse de maison était différent : on demandait au second comment il était devenu sourd et non d'où il venait. Mais surtout, ces questions étaient jugées par les sourds « absurdes et ridicules » ; elles prouvaient que les gens s'étaient formés les idées les plus fausses sur leur compte, que très peu de personnes avaient une juste notion de leur état, des ressources qui leur restaient et des moyens qu'ils avaient de communiquer entre eux par le langage des signes¹.

1. P. Desloges, *Observations d'un sourd et muet*, p. 3, préface.

Dans les rues, les sourds bougeaient d'une certaine manière, se déplaçant sans aucun souci des autres, à tel point qu'aux yeux des entendants ils en devenaient dangereux. Lorsqu'ils livraient leurs paquets, ils n'entendaient pas venir les carrosses et effrayaient les chevaux : « Une tuile, un carrosse, une poutre branlante... un portefaix sourd et muet vous font plaie, bosse, contusions, fracture. »¹

Ils faisaient très bien les commissions, connaissant Paris comme leur poche. On pouvait compter sur leur silence, puisqu'ils ne pouvaient surprendre des conversations intimes et ne savaient ni lire ni écrire : des intermédiaires discrets, malgré tout le bruit qu'ils pouvaient faire.

Néanmoins, les sourds restaient des déshérités parmi les plus pauvres, car rien ne les protégeait contre l'adversité, contre le chômage : on comprend pourquoi dans les années 1770 de nombreux sourds trouvèrent refuge chez l'abbé de l'Épée « qui avait porte ouverte ». Lorsqu'ils ne pouvaient plus travailler ou bien étaient arrêtés par la police pour des délits divers, et le plus souvent dérisoires, les sourds se retrouvaient à Bicêtre ou aux Petites-Maisons, hôpitaux dans lesquels ils devenaient vite fous chroniques ou mouraient assez rapidement.

Dans le monde rural, être « sourd et muet » n'était pas une sinécure ; néanmoins on reconnaissait aux sourds certaines qualités, ce qui les faisait accepter sans trop de difficultés dans les différentes communautés, villageoises, religieuses ou autres. Certes, dans les familles nobles ou riches, l'enfant sourd était souvent indésirable, parfois relégué dans un couvent ou une congrégation religieuse. Par contre, dans les familles plus modestes, les enfants nés sourds pouvaient trouver leur place : travaux des champs, gardiennage des animaux, artisanat, petits métiers des villes. Beaucoup de sourds vivaient cependant de la charité et étaient réduits au plus extrême dénuement.

Les sourds menaient donc au XVIII^e siècle une vie semblable à celle des entendants-parlants ; ils partageaient la même misère que la plupart des Français de cette époque et étaient tout aussi analphabètes. Les difficultés dans leurs relations avec les non-sourds ne venaient pas de leur surdité, mais du fait qu'ils s'exprimaient par le moyen des signes gestuels. Ce qui n'allait pas sans poser quelques problèmes, notamment en matière juridique.

1. L.-S. Mercier, *Tableau de Paris*, F. Maspero, Paris, 1979, p. 138.